

EB49.R22 Budget effectif proposé pour 1973

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné dans le détail le projet de programme et de budget pour 1973 présenté par le Directeur général conformément aux dispositions de l'article 55 de la Constitution;

Considérant les observations formulées au sujet de ces propositions par le Comité permanent des Questions administratives et financières; et

Préoccupé de l'importante augmentation des contributions des Membres pour 1973, qui résulte notamment de l'évolution de la situation monétaire internationale en 1971,

1. TRANSMET à la Vingt-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé le projet de programme et de budget proposé par le Directeur général pour 1973,¹ avec ses propres observations et recommandations; ²

2. PRIE le Directeur général de revoir le programme et le budget, compte tenu des discussions qui ont eu lieu au Conseil exécutif, et de faire rapport à l'Assemblée de la Santé sur la possibilité pratique de modifier le programme de façon à réduire les dépenses totales requises;
3. RECOMMANDE à l'Assemblée de la Santé d'approuver pour 1973 un budget effectif de \$92 991 400, sous réserve des réductions qui pourront se révéler possibles à la lumière du rapport du Directeur général; et
4. RECOMMANDE à l'Assemblée de la Santé, pour le cas où la contribution de la Chine ne figurerait plus dans la réserve non répartie au moment où elle siégera, d'approuver pour 1973 un budget effectif de \$93 494 550, sous réserve des réductions qui pourront se révéler possibles à la lumière du rapport du Directeur général.